



NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et Page 1 / 1

SYMBOLE DESIGNATION All. V Allège vitrée ETEL Tableau électrique PV Pare-vue Cuisson Espace libre diamètre 1.50m F Fenetre PL Placard RP Robinet de puisage PF Porte-fenetre VR Volet roulant LL Lave-linge GC Garde-corps VR El Volet roulant Elec Soffites et Faux plafonds hauteur minimale: 2m20

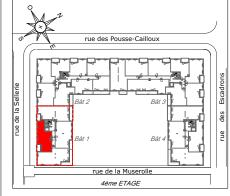
Résidence SISLEY

ZAC BOSSUT LOT 14 – Rue de la Muserolle 95300 PONTOISE



LOT n° 141		
3P	4ème Etage	Bât.1

24.40 m²
4.10 m ²
13.60 m²
9.65 m²
4.95 m²
1.35 m²
2.80 m²
60.85 m²
4.75 m²
65.60 m²





DATE	indice
14 octobre 2022	A